



Titre exécutoire, aide pour mon papy

Par **Buffymari**, le **25/03/2013 à 18:47**

BonjourrrrrSuite a un soucis mon grand père a appeler le tribunal pour savoir si il avais un titre exécutoire a sont nom et la stupeur il apprend que oui même trois des petites somme de moins de 1000 euros ! qui datent de 2006 alors qu'il n'était pas au courant! il a déménagé il ne sait pas trop quoi faire ni quel sont c'est droit la société qui a déposé c'est deux titre ne la pas contacté depuis des années doit t'il les contactés? ou bien ne rien faire et attendre si un jour quelqu'un se manifeste? il semble d'après la dame du tribunal que le dossier et chez un huissier qui aurais déposé un courrier sur la porte de mon grand père a l'époque.combien de temps un titre executoire et t'il valable si fait avant 2008 et pensé vous que mon grand père devrais payé (même si il sait pas d'ou sort cette dette) je préscise que pour le moment il as recut auccun appel ou courrier il a contacté le tribunal dut a l'histoire d'un voisin (mon grand père et un peu parano[smile4] mais bon remarque si il l'etait pas il aurais pas été au courant!rnrnMerci cordialement Marine[smile4]

Par **amajuris**, le **25/03/2013 à 20:51**

bsr, rnvotre papy devait se douter qu'il avait été condamné pour des dettes impayés pour téléphoner ainsi au tribunal.rna-t-il fait son changement d'adresse comme cela doit être fait ?rnnun titre exécutoire signifie que votre papy a fait l'objet d'une condamnation par un tribunal quelqu'en soit le montant.rnnun titre exécutoire est valable 10 ans depuis 2008 et auparavant 30 ans.rncdt